



Non avancement au grade de Major de police 2022

Par **Cop.Mehdi**, le **07/12/2022 à 10:26**

Bonjour,

J'aimerais savoir si il est possible d'obtenir gain de cause concernant les avancements au grade de Major pour l'année 2022 en SUEP.

En effet, cette année 4 brigadiers-chef ont été nommé dont deux détachés syndicaux et deux fonctionnaires plus jeune que moi dans le grade dont mon adjoint de brigade.

La seule chose que l'on peut me reprocher est d'avoir été notifié d'une sanction de blâme en octobre 2020 pour des faits de novembre 2018 (perte d'un téléphone professionnel) et pour lesquelles j'ai remboursé la somme de 150€.

Bien cordialement

Par **Marck.ESP**, le **07/12/2022 à 12:01**

Bonjour

Je pense que ce problème ressort du tribunal administratif et que vous devriez voir cela avec une représentation syndicale.